

Au sommaire

4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Superficie erronée du lot : forclusion de l'action en diminution de prix et responsabilité des intervenants

Publicité foncière. Avis ministériel défavorable à la publication d'apports immobiliers par les associations par dépôt au rang des minutes

Crédit immobilier. Précisions sur les modalités d'acceptation de l'offre de prêt et les obligations de la banque

Urbanisme / Construction. Définition de l'extension de constructions existantes en l'absence de documents d'urbanisme

9 RURAL

Forêt. Modalités d'élaboration des plans simples de gestion concertés pour la constitution des GIEEF

10 PROFESSION

Discipline notariale. Précisions sur la procédure disciplinaire de destitution

À LA Une

Emprise irrégulière et droit à indemnisation

Sous le double visa des articles 545 et 1351 du Code civil, la Cour de cassation affirme, par un arrêt publié du 15 juin 2016, que la seule constatation d'une emprise irrégulière, en l'espèce par une commune, ayant pour effet l'extinction du droit de propriété, donne lieu à indemnisation devant le juge judiciaire.

Par cet arrêt, la haute juridiction applique une fois encore de façon rigoureuse l'article 545 du Code civil, en vertu duquel « nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité ». > **LIRE P. 1**